



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Guinée

Tel: +224 613239051

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités Janvier 2026

Sommaire

Points principaux	3
1 Investigations.....	3
2 Opérations	4
3 Légal	4
4 Media	5
5 Management.....	6
6 Relations extérieures	7
7 Conclusion	8

Points principaux

- Démarches administratives : **En Janvier 2026**, les démarches administratives se poursuivent.
- **EAGLE Guinée** suit le dossier de renouvellement de la convention d'établissement déposé auprès de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPROMA), rattachée au Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation.
- **EAGLE Guinée** continue de suivre les dossiers pour l'obtention de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, de l'accord avec la Direction Générale de la Police Nationale Guinéenne, de la Direction Générale des Douanes et de l'accord avec le bureau national d'INTERPOL CONAKRY.
- Courant janvier 2026, dans le cadre du renouvellement de sa convention d'établissement, l'ONG Eagle Guinée a, d'une part, rencontré l'assistant de la directrice de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPROMA) ainsi l'administrateur civil du cabinet du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; et d'autre part, a échangé avec le Directeur Adjoint de la DNAROROMA.
- Le projet Eagle Guinée a enregistré la prise de fonction effective de la nouvelle coordinatrice.

1 Investigations

Indicateur :

Nombre d'investigations ayant abouti à l'identification de nouvelles cibles	04
Investigations ayant abouti à une opération	00
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	04
Nombre de missions	02

- Au mois de **Janvier 2026**, des enquêtes ont été menées en République de Guinée. Ces enquêtes visaient à lutter contre le trafic d'espèces intégralement et partiellement protégées dans le pays. Au total, 02 mission a permis de réaliser 04 enquêtes. Ces enquêtes ont permis d'identifier 04 nouveaux présumés trafiquants durant ce mois dans la région de Conakry.

- Il est essentiel de poursuivre les efforts pour contrer ces activités illégales et protéger les espèces menacées. La préservation de l'environnement et des écosystèmes reste un défi majeur qui nécessite l'engagement de tous les acteurs concernés.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	00
Nombre de trafiquants arrêtés	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

- **En Janvier 2026, 00 Opération**
- La protection des espèces menacées est une priorité essentielle pour la préservation de la biodiversité et le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Ces actions de lutte contre le trafic d'espèces protégées sont cruciales pour assurer un avenir durable à la faune sauvage et à notre environnement.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivis d'audience :	00
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	00
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	00
Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	00

- ✓ 00 audience s'est tenue ce mois-ci, 00 trafiquant en détention provisoire, 00 trafiquant en liberté provisoire. 00 décision de justice, 00 trafiquant purge une peine de prison et 00 trafiquant en fuite.



Arrestation	00
Audition	00
Gardés à vue	00
Déferrement au parquet	00
Nombre de condamnés	00
Nombre de visite en prison	00
Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	00
Nombre de personnes actuellement en prison	00
Nombre de jours passés en prison	00

En Janvier 2026, dans le cadre de ses attributions, le département juridique a fait le suivi de la procédure de saisie des trophées d'animaux sauvages.

• **L'élaboration des documents d'opération :**

Au cours du mois de **janvier 2026**, le Département juridique a procédé à l'élaboration des documents afférents à l'opération en cours, notamment :

- ✓ L'analyse juridique du cas.
- ✓ L'analyse juridique Rapide du Pangolin.
- ✓ Et la note d'information sur le Pangolin.

• **Suivi de l'affaire de saisie des trophées d'animaux sauvages :**

Au cours du mois de janvier 2026, l'ONG Eagle Guinée a échangé le doyen des juges d'instruction. Cet entretien portait sur la suite judiciaire réservée à la procédure de saisie de trophées d'animaux sauvages après réquisition du parquet de Dixinn.

Le doyen des juges a déclaré, qu'à date, qu'aucune ordonnance n'a été rendue dans ladite procédure.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 00			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	00	00	00

- **En Janvier 2026**, aucune production médiatique n'a été faite.

5 Management

Indicateur

Nombre de juristes	00
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteurs en test	00
Nombre de comptable	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	00

- Démarches administratives : **En Janvier 2026**, les démarches administratives se poursuivent. **Eagle Guinée** suit le dossier de renouvellement de la convention d'établissement déposé auprès de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPROMA), rattachée au Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation.
- **EAGLE Guinée** continue de suivre les dossiers pour l'obtention de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, de l'accord avec la Direction Générale de la Police Nationale Guinéenne, de la Direction Générale des Douanes, les Services Speciaux et de l'accord avec le bureau national d'INTERPOL CONAKRY.
- Dans le cadre du renouvellement de sa convention d'établissement, l'ONG Eagle Guinée a, d'une part, rencontré l'assistant de la directrice de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPROMA) ainsi l'administrateur civil du cabinet du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; et d'autre part, a échangé avec le Directeur Adjoint de la DNAROROMA.

- Le projet Eagle Guinée s'est entretenu avec le Directeur Adjoint de la DNAROROMA dans le cadre du renouvellement de la convention d'établissement de l'ONG Eagle Guinée ;
- Le directeur adjoint de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPRONA) a déclaré que la direction sera opérationnelle courant février 2026. Qu'à date, la direction a reçu plusieurs demandes de renouvellement d'agrément et de convention d'établissement ;
- Le directeur a déclaré que l'ensemble de ces différentes demandes de renouvellement de la convention seront traités après reprise effective d'activité de la DNARPRONA ;
- En outre, le projet Eagle Guinée a rencontré l'assistant de la directrice de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPRONA) ainsi l'administrateur civil du cabinet du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Le projet Eagle s'est rendu au ministère de l'administration pour rencontrer l'administrateur civil au sein du cabinet du ministre, après avoir décliné l'objectif de la visite ;
- Le projet en compagnie de l'administration civil se sont rendus au siège de la DNARPRONA ;
- A la DNARPRONA, l'assistant de la directrice a rassuré le projet Eagle que les demandes de renouvellement de la convention et d'agrément débiteront au mois de février 2026 ;
- **En janvier 2026**, le projet Eagle Guinée a enregistré la prise de fonction effective de la nouvelle coordinatrice ;
- Cette prise de fonction intervient après un long processus d'apprentissage au sein du réseau Eagle.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		04		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
00	03	00	01	00

- **En Janvier 2026, EAGLE Guinée** a eu à effectuer des rencontres dans le cadre de ses accords et collaboration.

1- Le juge d'instruction près le Tribunal de Première Instance de Dixinn ;

- 2- Le directeur national adjoint de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPROMA) ;
- 3- L'administrateur civil du ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation
- 4- L'assistant de la directrice de la Direction Nationale de Régulation et de Promotion des Mouvements Associatifs (DNARPROMA)

7 Conclusion

En Janvier 2026, l'agenda de **Eagle Guinée** a été particulièrement chargé. Cependant, des activités administratives ont été menées pour redynamiser le projet en République de Guinée.

Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent. **Eagle Guinée** continue de suivre les dossiers pour l'obtention de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, de l'accord avec la Direction Générale de la Police Nationale Guinéenne et de la Direction Générale des Douanes.

En outre, **Eagle Guinée** attend également des opérations de taille, des investigations et le renforcement de son équipe par le biais de sessions de recrutement du personnel.